Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20231218-DEC2023111-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire

18 DEC 2023

DEC2023111
FINANCES ;
Virement de crédit entre le chapitre 011 et le chapitre 065

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

VU la délibération en date du 02 février 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération en date du 02 février 2023 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 6 % des dépenses réelles de chaque section **;**

CONSIDERANT qu'il convient de verser une subvention de 3 000 € au CCAS

CONSIDERANT le manque de crédit au chapitre 065

DECIDE d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 3 000 € du chapitre 011 – article 61351 vers le chapitre 065 – article 657362

PUBLICATION au R.A.A.

Le Maire
Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)